



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14	L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 04 juillet 2025.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	8	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	02	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	10	

PRÉSENT(E)S (8):

GISELE BERNARD
DENIS CHARBONNIER
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
STEPHANE HOUSSIER
MARIE ANGE MERCIER
KARINA MONNET
DAMIEN ROSSEEL

ABSENT(4)

SEBASTIEN GRAVIER
ALAIN FAUGERAS
NICOLAS MIALON
JEAN-PAUL VIVIER

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (2):

FABIENNE CHAUTY (PROCURATION GISÈLE BERNARD)
ROMAIN LEGRAND (PROCURATION DENIS CHARBONNIER)

Secrétaire de séance :

GISELE BERNARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00

1 - LOYERS

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les loyers des logements communaux n'ont pas été révisés depuis le 1er juillet 2023. L'article 4.1 des baux, prévoit au premier juillet de chaque année, la révision du montant des loyers, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3% à partir du 1er août 2025

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

3 – PROJET VILLAGES REMARQUABLES 2025

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Aucun dossier ne sera déposé en 2025 au titre des « villages remarquables »

4 – DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Gisèle BERNARD

Mr le Maire explique nous avons voté une décision modificative afin d'acquérir un tracteur tondeuse multifonction. Afin de pouvoir régler la facture il nous faut rajouter 400 € à l'opération. En effet nous avons calculé la DM sans tenir compte de la reprise de notre ancien tracteur, sauf qu'au niveau des écritures comptables cela ne se passe pas ainsi.

Nous ne changeons rien au niveau de prix du véhicule mais seulement en écriture comptable.

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
DF 011 615231		400.00
DF 023 023 (ordre)	400.00	
DI 21 21571 34	400.00	
RI 021 021 OFPI (ordre)	400.00	

5 – DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : Stéphane HOUSIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion au syndicat Sioule et Morge des communes de Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au syndicat précité, pour la compétence « eau ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Le conseil est clos à 20h30